

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
<b>Délibération – Comité syndical du 16 décembre 2025</b>		
<b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b>  EN EXERCICE : 21	<b>PRESENTS :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, FREDERIQUE DUC SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, SEBASTIEN BRIAND, PHILIPPE ROISINE ET PHILIPPE PRUD'HOMME	<b>VOTES :</b>  POUR : 16
<b>PRESENTS :</b> 14	<b>EXCUSES :</b> PATRICE CHIROUZE, JAMES DUNAND SAUTHIER, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, BERNARD BRAGHINI, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, SEBASTIEN SCHERMA, MICHEL LUCIANI	<b>CONTRE :</b> 0
<b>VOTANTS :</b> 16	<b>POUVOIRS :</b> CHRISTIAN FRISON-ROCHE AYANT DONNE POUVOIR A RAYMOND COMBAZ ET CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY	<b>ABSENTIONS :</b> 0
<b>CARTE DE COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE</b>  QUORUM : 11	<b>ABSENTS :</b> EMMANUEL HUGUET, CATHERINE JULLIEN-BRECHES, PIERRETTE MORAND	
<b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> 10/12/25		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO

Rapporteur : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO

Délibération n°25-61

**Objet : Ressources humaines - Tableau des emplois et des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, à temps complet**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code général de la fonction publique territoriale,*

*Vu la délibération 25-47 en date du 7 octobre 2025 créant le poste de rédacteur territorial - catégorie B - à temps complet,*

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de la nomination par la voie de la promotion interne de l'agent affecté au poste de référent administratif, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe créé par délibération du Conseil syndical n°21-16 en date du 5 mai 2021.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services et de supprimer l'emploi.

Le tableau des effectifs est mis à jour comme suit, les crédits sont prévus au budget :

Filière	Catégorie	Grade	Type	Statut (N=Non tit / I = Tit)	TNC-TC	Poste
Technique	A	Ingénieur principal	Permanent	I	TC	1
Technique	A	Ingénieur	Permanent	N	TC	1
Technique	A	Ingénieur	Non permanent	N	TC	1
Technique	B	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Permanent	I	TC	1
Technique	B	Technicien	Permanent	NT	TC	1
Administratif	B	Rédacteur	Permanent	I	TC	1
<b>TOTAL Général</b>						<b>6</b>

>>>>><<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide de :

- Supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet selon les dispositions citées dans la présente délibération ;
- Approuver le tableau des emplois et des effectifs du SMBVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Confirmer que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- Autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ugine, le 18 décembre 2025

La secrétaire de séance,

Bérénice LACOMBE-SPADOTTO,



Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20251216-25-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

